



N° 104
OCTOBRE 2006

BUDGET 2007 :
UNE POLITIQUE
D'AUSTERITE RENFORCEE

S O M M A I R E

Le budget sous l'emprise des dogmes.....	3	De nouveaux cadeaux fiscaux aux riches.....	7
Des hypothèses discutables.....	5	Une fiscalité toujours inégalitaire et injuste	9
Emploi : le gouvernement montre le mauvais exemple	6	Conclusion	10
		Annexe.....	12

Le Parlement a commencé l'examen du projet de loi de finances 2007. La discussion s'achèvera fin décembre après les deux lectures par les deux assemblées. Ce projet de loi ne déroge pas aux choix antérieurs marqués par la forte contrainte sur les moyens de fonctionnement des services publics, la limitation drastique des crédits d'investissement et les transferts de charges sur les collectivités territoriales.

La priorité donnée à la réduction de la dette publique dont la majeure partie pèse sur le budget de l'Etat continue à aggraver les choix d'austérité.

Le gouvernement poursuit en effet sa politique d'allègements fiscaux, ce qui limite les recettes, et ne pose pas les questions de l'efficacité des dépenses publiques et de leur impact sur la croissance économique. Le rapport Pebereau sert donc d'alibi pour une politique d'austérité renforcée¹.

Ces choix vont à l'encontre de l'efficacité économique et de la justice sociale. Ils ne profitent pas à la grande majorité des salariés et ne permettent pas de résoudre les difficultés économiques et sociales que connaît la France.

Un budget sous l'emprise des dogmes

Le gouvernement affiche trois « objectifs majeurs » pour le budget 2007 :

Premier objectif affiché du gouvernement : la réduction du déficit budgétaire, appelée « *la consolidation des finances publiques* ». Ce premier objectif reflète clairement les choix et les orientations idéologiques du gouvernement.

Le déficit budgétaire devrait s'établir, selon les prévisions du gouvernement, à 41,6 milliards d'euros, soit 2,5 % du produit intérieur brut (PIB). On serait donc en-dessous du seuil de 3 % exigé par le

¹ Voir « Maîtriser la dette publique : oui, mais avec quel objectif et par quels moyens », *Note Economique*, n° 96, CCEES - CGT, décembre 2005.

traité de Maastricht.

Selon le gouvernement, ce niveau du déficit (c'est-à-dire 2,5 % du PIB) permettrait de stabiliser la dette publique. Cela conduirait, automatiquement à une baisse du ratio dette/PIB, (le montant de la dette serait constant, alors que le PIB devrait, en principe, augmenter tous les ans)². Ainsi le ratio dette/PIB atteindrait 60,7 % à l'horizon 2009 et 58 % à l'horizon 2010, c'est-à-dire en dessous du plafond fixé par le traité de Maastricht (60 %).

Il convient de souligner que la dette publique a considérablement augmenté entre 2003 et 2005, sous l'effet de la hausse du déficit budgétaire. La dette publique équivalait à 62,8 % du PIB en 2003 ; elle est remontée à 66,6 % du PIB en 2005. Le gouvernement projette de la ramener à 63,6 % du PIB en 2007.

L'accumulation de la dette publique témoigne du fait que les choix budgétaires du gouvernement, tant en ce qui concerne les recettes que les dépenses, n'ont pas permis de dynamiser l'économie, et surtout de créer des emplois stables et bien rémunérés. Il en a résulté un accroissement du déficit budgétaire, alors que le gouvernement affichait la réduction du déficit comme un objectif prioritaire.

Tableau 1 - Déficit public

	Montant (milliards d'euros)	En % du PIB
1999	35,3	2,6
2000	34,8	2,5
2001	34,4	2,4
2002	57,5	3,6
2003	56,9	4,2
2004	43,9	3,7
2005	43,5	2,9
2006	42,7	2,7
2007	41,6	2,5

Source : *Projet de loi de finances pour 2007* et les années précédentes.

² L'hypothèse de la stabilité de la dette dépend de plusieurs facteurs qui ne sont pas pris en compte. En particulier, l'évolution du montant de la dette dépend de celle des taux d'intérêt. La hausse de ceux-ci conduirait à une hausse du montant de la dette ; en même temps, elle pèserait sur l'activité économique et par voie de conséquence sur le PIB.

La réduction du déficit public, devenu un objectif en soi, est présentée comme preuve de « finances publiques consolidées ». Or, une véritable consolidation des finances publiques implique une croissance économique robuste et pérenne. Cela passe avant tout par le développement des emplois qualifiés, stables et bien rémunérés. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, comme le confirment les données présentées dans l'encadré.

La faiblesse des salaires et le développement de la précarité sont à l'origine de la faiblesse chronique de l'activité et de la croissance économique en France. Ces phénomènes ont une double conséquence négative sur les finances publiques. D'un côté, la faiblesse des revenus pèse sur les rentrées de recettes fiscales (cela explique pourquoi la moitié des foyers fiscaux n'acquitte pas l'impôt sur le revenu). De l'autre côté, l'Etat (l'administration centrale, les collectivités territoriales) doivent prendre en charge des dépenses sous forme de diverses allocations à cause de la faiblesse des revenus, du chômage...

Deuxième objectif affiché du gouvernement : « concilier la baisse sans précédent de la dépense de l'État avec le respect des engagements du gouvernement en faveur de l'emploi, de la préparation de l'avenir et de la consolidation des fonctions régaliennes de l'État ».

Il est incontestable que la pression sur les dépenses aura été une caractéristique majeure des finances publiques de la majorité actuelle. Faut-il en être fier, comme l'est le gouvernement ? Non, si l'on en juge par des critères objectifs, qu'il s'agisse de l'emploi ou de la « préparation de l'avenir ».

La précarité est énorme; elle frappe surtout les femmes et les jeunes

Six millions de salariés ont un statut d'emploi particulier ou travaillent à temps partiel :

- o CDD : 1,2 million
- o Intérimaires : 500 000
- o stagiaires et contrats aidés : 230 000
- o apprentis : 270 000
- o temps partiel : 4 millions
- o Le temps partiel subi concerne 1,2 million de personnes, dont 80 % de femmes.

28 % des salariés ont un emploi précaire ou à temps partiel

- o 40 % pour les femmes
- o 17% pour les hommes

Environ 2/3 de nouveaux emplois créés sont en CDD ou sous d'autres formes d'emploi précaire

Les salaires sont trop bas

10 % des salariés à temps complet gagnent moins de 1 000 euros nets par mois.

La moitié ont un salaire mensuel net inférieur à 1 500 euros. Autrement dit, la moitié des salariés gagnent moins de 1,5 fois le SMIC. Ce salaire est appelé salaire médian.

Dans 55 branches professionnelles sur 84, les minima salariaux sont inférieurs au SMIC.

Sur le plan de l'emploi, le bilan de ce gouvernement est pour le moins médiocre. L'emploi total diminue en 2003 et 2004, surtout dans l'industrie. Il augmente faiblement en 2005 et 2006 grâce surtout aux emplois aidés. Il en résulte que la France, comme la plupart des pays européens, se caractérise par un médiocre taux d'activité de la force de travail résultant de la faiblesse de l'emploi des jeunes et des seniors (voir le tableau 2)³. De ce point de vue, nous sommes très loin des objectifs de la stratégie de Lisbonne à laquelle adhère le gouvernement.

Tableau 2 - Le taux d'emploi en France reste faible au regard des objectifs de Lisbonne

	Femmes	Hommes	Total	15-24 ans	55-64 ans
France	57,6	68,8	63,1	30,1	37,9
Zone euro	55,2	71,8	63,5	36,6	40,4
États-Unis	65,4	77,2	71,2	Nd	59,9
Japon	57,4	80	68,7	Nd	63

NB : le taux d'emploi total = le nombre de personnes ayant un emploi (personnes occupées) / la population âgée de 15 à 64 ans. Pour les jeunes (15-24 ans) et les seniors (55-64 ans), il s'agit du nombre de personnes occupées dans ces tranches d'âge rapporté à la population de cette tranche d'âge.

Source : Eurostat, d'après *Repères statistiques* du Conseil économique et social.

S'agissant de la « préparation de l'avenir », plusieurs indicateurs vont à l'encontre du discours du gouvernement.

Un indicateur important en la matière est celui des dépenses de recherche-développement (RD) au regard du produit intérieur brut (PIB). Si la France fait

³ Les tranches d'âge présentées dans le tableau 2 ne permettent pas de bien se rendre compte de l'ampleur de la faiblesse du taux d'emploi des personnes âgées de plus de 50 ans en France. C'est surtout le taux d'emploi des personnes âgées de 50 à 60 ans qui est très faible en France.

mieux que la plupart de ses partenaires européens, elle se caractérise cependant par une faiblesse criante de son effort de recherche-développement. Le ratio RD/PIB est de 2,19 % en France (1,95 % en Europe à 15), contre 3,15 % au Japon et 2,60 % aux États-Unis (Source OCDE).

D'autres indicateurs vont dans le même sens⁴.

- La dépense globale pour la formation professionnelle et l'apprentissage stagne en valeur absolue et continue de reculer en % du PIB depuis dix ans.
- La part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle est en net recul depuis 1994 tandis que la durée des stages a diminué d'un tiers en dix ans.

Troisième objectif affiché du gouvernement : poursuivre la réduction de l'impôt sur le revenu et sur les grandes fortunes. Cet objectif est aussi conforme aux orientations et aux choix idéologiques de ce gouvernement. Il profite particulièrement aux contribuables les plus riches⁵.

Des hypothèses discutables

Le budget 2007 repose sur des hypothèses discutables. Il s'agit particulièrement de la prévision d'une croissance du PIB comprise entre 2 et 2,5 %. Cette prévision s'appuie surtout sur la reprise inattendue de l'activité économique au second trimestre 2006. Plusieurs indicateurs confirment que l'activité économique ne va pas continuer au même rythme. Ainsi dans ses dernières prévisions l'INSEE fait

⁴ Source : *Repères statistiques*, Conseil économique et social.

⁵ Voir « Budget 2006. Des artifices pour répondre à la multiplication des contraintes », *Note économique*, n° 95, CCEES-CGT, novembre 2005.

état d'un ralentissement de l'activité économique au second semestre par rapport au deuxième trimestre ⁶.

Par ailleurs, le projet de loi repose sur l'hypothèse d'une accélération de consommation des ménages de l'ordre de 2,8 %, après 2,1 % en 2006. Cette accélération s'expliquerait par les gains de pouvoir d'achat de 2,8 % et d'un recours accru des ménages aux crédits à la consommation. A cet effet, le projet de loi prévoit des dispositifs pour faciliter les « crédits hypothécaires » au-delà de leur usage habituel, c'est-à-dire l'acquisition de logements.

S'agissant des gains de pouvoir d'achat, il n'y a pas de mystère. Ni la politique des entreprises, ni les décisions gouvernementales ne favorisent la hausse des salaires, véritable facteur de gains de pouvoir d'achat.

S'agissant des « crédits hypothécaires », plusieurs problèmes sont posés. D'abord la plupart des salariés n'auront pas accès à ce mécanisme. En plus, ce mécanisme est porteur de risques importants en cas de retournement de conjoncture : lorsque l'activité se ralentit, les salariés devront rembourser leur dette alors que leur revenu n'augmente pas, voire diminue, surtout s'ils perdent leur emploi.

Dès lors, on demeure perplexe quant à la fiabilité de la prévision d'une accélération de la consommation des ménages.

A partir de ces hypothèses discutables, le projet de loi prévoit 226 milliards d'euros de recettes, 268 milliards de dépenses et, en conséquence, un déficit budgétaire de 42 milliards d'euros.

A ce stade, deux points méritent d'être soulignés :

- Les dépenses totales, sans tenir compte de changement de périmètre, augmenteraient de 1,4 %, soit à un rythme nettement inférieur à la croissance du PIB.

- Les charges de la dette, c'est-à-dire les sommes versées aux financiers créanciers de l'État, sont trois fois supérieures aux dépenses d'investissement. Elles équivalent aussi à un tiers des dépenses de personnels.

Tableau 3 - Principales données du projet de loi de finances 2007
(en milliards d'euros)

Recettes brutes totales	302
Dont : recettes fiscales nettes	267
Recettes non fiscales	27
Recettes nettes totales	226
Dépenses totales	268
Dont : charges de la dette	39
Dépenses de personnels	119
Dépenses d'investissement	13
Autres dépenses	96
Déficit budgétaire	42

Source: Projet de loi de finances pour 2007.

Emploi : le gouvernement montre le mauvais exemple

Le gouvernement annonce avec fierté que pour la première fois les dépenses de l'État diminuent en volume, c'est-à-dire en tenant compte de la hausse des prix.

En effet, à « périmètre constant », c'est-à-dire en préservant la même structure du budget que celle de l'année 2006 dans sa version initiale (« loi de finances initiale pour 2006 »), les dépenses publiques seraient de 268,3 milliards d'euros, contre 266,1 milliards en 2006, soit une progression de 0,8 % en euros courants. Le gouvernement prévoit une hausse des prix de 1,8 %. Ce qui veut dire qu'en tenant compte de la hausse des prix (en euros constants ou encore en volume), les dépenses publiques diminueraient de 1 %. Désormais, le gouvernement se fixe

⁶ INSEE, *Point de conjoncture*, octobre 2006.

l'objectif de réduire les dépenses en valeur, de telle sorte que le budget soit équilibré à l'horizon de 2010.

Pourtant, dans l'optique des salariés, l'examen des différents postes ne justifierait pas cette fierté gouvernementale. L'économie des dépenses porte essentiellement sur les moyens des services publics et donc sur la qualité des services rendus aux citoyens.

A cet égard, l'indicateur sans doute le plus significatif est l'évolution des effectifs de la fonction publique. Après la suppression en équivalent temps plein de 5 400 postes en 2006, le budget 2007 prévoit la suppression en équivalent temps plein de 15 000 postes dans la fonction publique, dont plus de 8 000 dans l'éducation nationale. Cette politique va totalement à l'encontre des demandes des citoyens, compte tenu des manques criants dans des domaines clés comme l'éducation nationale et la santé. En revanche, les projets du gouvernement confirment une dérive sécuritaire (hausse considérable des effectifs dans les administrations telles que la justice, la police et la gendarmerie).

Au total, depuis 2003, plus de 33 000 postes en équivalent temps plein auront été supprimés. Le gouvernement met ainsi en œuvre les recommandations du rapport Camdessus.

De nouveaux cadeaux fiscaux aux riches

Les engagements pris en 2006 par le gouvernement en matière d'impôt sur les particuliers (impôt sur le revenu, sur la fortune...) auront un coût de 6 milliards d'euros en 2007. A elles seules, les deux mesures les plus significatives en direction des contribuables les plus fortunés, à savoir la réduction du nombre de tranches du barème d'impôt sur le revenu et le « bouclier fiscal » -qui limite le montant des impôts directs (sur le revenu, sur la fortune, les taxes locales) acquittés par les contribuables les plus riches à 60 % de leur revenu- représentent un coût de 4,3 milliards d'euros.

De nouveaux allègements sont aussi prévus pour un montant de 800 millions d'euros, dont 500 millions au titre de la hausse de la prime pour l'emploi.

Il faut souligner que la réduction du nombre des barèmes vise à atténuer la progressivité de l'impôt sur le revenu. En effet, les nouveaux taux d'imposition pour 2007 (portant sur les revenus 2006) sont de 5,5 %, 14 %, 30 % et 40 %. Ainsi, le taux maximal (taux marginal supérieur) qui est désormais de 40 %, place la France à côté du Royaume-Uni et en deçà de l'Allemagne (où ce taux est de 42 %).

Tableau 4 - Taux marginal maximal de l'impôt sur le revenu

Année	En %
2002	52,75
2003	49,58
2004	48,09
2005	48,09
2006	48,09
2007	40

Pour leur part, les entreprises bénéficieront de plus de 3 milliards d'euros d'allègements fiscaux supplémentaires, dont 2,7 milliards au titre du plafonnement de la taxe professionnelle.

De plus, les entreprises de moins de 20 salariés seront totalement exonérées de cotisations sociales au niveau du SMIC. Le coût de cette mesure est de 320 millions d'euros. Les exonérations de cotisations patronales au profit de l'ensemble des employeurs dépasseront donc les 25 milliards d'euros enregistrés en 2006.

La réforme de la taxe professionnelle : de nouveaux allègements au nom de l'investissement

Comme on le sait, la taxe professionnelle est le seul impôt qui établit un lien direct entre l'entreprise et son lieu d'implantation. Elle a plusieurs défauts et sa transformation est indispensable ⁷.

Le gouvernement envisage de supprimer cette taxe. En attendant cette suppression, une « réforme » est décidée en 2006, dont la pierre angulaire consiste à accorder de nouveaux allègements aux entreprises, ce qui les déresponsabilise davantage vis-à-

⁷ Voir « Transformation de la taxe professionnelle en un impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires », *Note économique*, n° 91, CCEES-CGT, mai 2005.

vis de leur lieu d'implantation.

La réforme de la taxe professionnelle (TP) décidée en 2006 comprend deux volets:

1) le plafonnement de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises.

2) l'augmentation et la pérennisation du dégrèvement pour investissements nouveaux. Instauré en 2004 à titre provisoire, ce dégrèvement est désormais total la première année d'investissement, de deux tiers l'année suivante et d'un tiers la troisième année.

Depuis 2002, les particuliers auront bénéficié de 16 milliards d'allègements fiscaux. Ces allègements ont surtout profité aux contribuables les plus fortunés.

Pour leur part, les entreprises ont bénéficié de 7,5 milliards d'allègements fiscaux (sans tenir compte des allègements de cotisations sociales).

Au total, depuis 2002, 23,5 milliards d'euros d'allègements fiscaux auront donc été accordés au nom de l'efficacité économique, au nom de l'emploi, pour « faire en sorte que le maximum des Français aient un emploi » ⁸.

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, ces mesures n'ont pas permis de « restituer aux Français le fruit de leur travail » ⁹. Dans les faits, ces mesures n'ont pas donné des résultats convaincants, en particulier, le niveau de l'emploi est resté faible comme on l'a constaté précédemment. En revanche, la précarité de l'emploi s'est développée. Parallèlement, les contribuables les plus fortunés ont réduit leur contribution à l'effort collectif de construction d'une société plus juste. Et les entreprises ont diminué leur contribution au financement de la protection sociale.

⁸ Projet de loi de finances pour 2007, Rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution, p. 22.

⁹ Ibidem, p. 24.

Tableau 5 - Principaux allégements fiscaux depuis 2002
(en milliards d'euros)

<u>En direction des particuliers</u>	<u>15,9</u>
Dont :	
- Impôt sur le revenu	11,1
- Bouclier fiscal	0,4
- Allégement des droits de succession et de donations	1
<u>En direction des entreprises</u>	<u>7,5</u>
- Taxe professionnelle	3,2
- Impôt sur les sociétés	1,9

Tableau 6 - Recettes fiscales
(En milliards d'euros)

	Révisé 2006	PLF 2007*
TVA nette	127,4	133,5
Impôt sur le revenu	58,2	57,1
Impôt sur les sociétés net	43,7	46,1
TIPP**	19,3	18,8
Autres	14,3	11,7
Total	262,8	267,2

*PLF: Projet de loi de finances

**TIPP: taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Une fiscalité toujours inégalitaire et injuste

Alors que les choix fiscaux du gouvernement privilégient la réduction de l'impôt sur le revenu, les impôts indirects et notamment la TVA qui ne tiennent pas compte de la capacité financière des contribuables, continuent d'augmenter. Parallèlement, le transfert des compétences vers les collectivités territoriales entraîne un alourdissement de la fiscalité locale.

La hausse des recettes fiscales s'explique principalement par celle de la TVA

De par sa nature, la TVA est un impôt injuste. Elle ne tient pas compte de la capacité contributive des consommateurs. Le même taux est appliqué pour tous les consommateurs.

A structure constante, la TVA devrait augmenter en 2007 d'environ 8 milliards d'euros par rapport à la loi de finances 2006 et de 5 milliards par rapport au budget révisé 2006. Elle représente, comme en 2006, la moitié des recettes fiscales de l'État.

Il faut préciser que la hausse des recettes fiscales s'explique principalement par celle de la TVA, tandis que l'impôt sur le revenu diminue.

Un alourdissement de la fiscalité locale

Au cours des 25 dernières années, les prélèvements des administrations territoriales ont sensiblement augmenté. Au sens de la comptabilité nationale¹⁰, ces prélèvements représentaient l'équivalent de 5,6 % du PIB en 2005, contre 3,4 % en 1980.

La fiscalité directe représente la majeure partie des ressources des collectivités territoriales, dépassant de loin les autres ressources (dotation globale de fonctionnement, dotation globale d'équipement...).

¹⁰ Dans la comptabilité nationale, les prélèvements des administrations publiques locales (APUL) comprennent deux types de prélèvements : 1) la fiscalité directe (taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe foncière..., y compris les dégrèvements pris en charge par l'État), 2) la fiscalité indirecte (droits de mutation, TIPP...).

Tableau 7 - Les ressources des collectivités territoriales en 2005
(en milliards d'euros)

<u>Recettes fiscales</u>	<u>82,3</u>
Fiscalité directe	53,3
Dont :	
- Taxe professionnelle	21,8
- Taxe d'habitation	11,3
- Taxe foncière	2,1
Fiscalité indirecte	29,0
Dont :	
- droits d'enregistrement	8,6
- TIPP (part versée par l'Etat)	5,4
<u>Transferts de recettes fiscales*</u>	<u>12,9</u>
Dont:	
- Compensation d'exonérations fiscales	3,9
- Dégrèvements	8,9
<u>Transferts</u>	<u>57,8</u>
dont	
- Transferts courants	49,5
- Transferts en capital	8,3
<u>Autres ressources propres</u>	<u>32,8</u>
Total des ressources	185,9

*versements par l'État au titre des exonérations et dégrèvements décidés par celui-ci.

Depuis 2002, les quatre impôts locaux (taxe professionnelle, taxe d'habitation, les deux taxes foncières sur le bâti et le non bâti) ont augmenté en moyenne de 5,3 % par an. Cette hausse s'explique partiellement par celle des taux, et partiellement par la croissance des bases d'imposition (« effet base »).

A tous les niveaux, les collectivités ont augmenté leur taux : 1,4 % en moyenne au niveau des communes et groupements, 3,6 % au niveau des départements et 5,9 % au niveau des régions. Ces hausses s'expliquent surtout par des transferts de compétences et de charges sans compensation financière totale de la part de l'État.

L'alourdissement de la fiscalité locale est sans aucun doute un facteur aggravant de la situation financière de la plupart des salariés, des retraités et des privés d'emploi.

Conclusion

Le projet de loi de finances pour 2007 s'inscrit dans la logique qui a dominé les différents budgets depuis 2003. Il est bâti sur trois postulats discutables et réfutables. D'abord la réduction de la fiscalité directe, surtout sur les hauts revenus et sur les sociétés, permettrait de renforcer l'économie. Ce dogme est présenté par le gouvernement par une formule séduisante : « *restituer aux Français le fruit de leur travail* »

Ensuite, l'équilibre budgétaire serait, selon le gouvernement, le signe de finances publiques saines ; dès lors la réduction du déficit budgétaire devient un objectif prioritaire en soi.

Enfin, la conclusion logique des deux dogmes précédents : la réduction des dépenses est présentée comme signe d'une politique saine et efficace. Cette baisse des dépenses en volume est envisagée dans un contexte où : 1°) les dépenses sécuritaires augmentent pour des raisons idéologiques et électoralistes ; 2°) la politique d'allègements des prélèvements fiscaux et sociaux au profit des entreprises et des hauts revenus est amplifiée. Il en résulte une pression croissante sur les moyens des services publics, une réduction des postes et une dégradation de la qualité des services rendus aux citoyens. Ce manque se confirme surtout dans des domaines cruciaux comme l'éducation nationale et la santé publique. En même temps, le gouvernement compte poursuivre les privatisations.

Ces choix vont à l'encontre de l'efficacité économique et de la justice sociale. Ils ne profitent pas à la grande majorité des salariés et ne permettent pas de résoudre les difficultés économiques et sociales que connaît la France.

La persistance de ces dogmes participe de la faiblesse chronique de l'activité économique et de l'emploi en France. Elle nourrit aussi les inégalités sociales et la frustration des salariés et des couches populaires.

Les débats parlementaires et les échéances électorales doivent être l'occasion de remettre en cause ces choix pervers et de débattre des pistes alternatives. La CGT est disposée à contribuer à ces débats indispensables à partir des propositions construites avec les salariés sur la base de leurs expériences quotidiennes.■

**Évolution des effectifs de l'État
en équivalent temps plein**

	Effectifs en 2006	Évolution en 2007
Affaires étrangères	16 720	-141
Agriculture et pêche	39 919	-936
Conseil et contrôle de l'État	4 841	64
Culture et communication	13 966	-100
Défense	440 329	-3 000
Dont:		
- défense et mémoire	339 638	-4 410
- gendarmerie	100 691	1 410
Écologie et développement durable	3 717	40
Économie, Finances et Industrie	173 959	-2 988
Éducation nationale	1 250 488	-7 103
Dont:		
- enseignement scolaire	1 104 447	-8 701
- Enseignement supérieur et recherche	146 041	1 598
Emploi, cohésion sociale, logement	13 925	-12
Intérieur et aménagement du territoire	185 984	0
Dont:		
- hors police	38 396	-389
- police	147 588	389
Jeunesse, sports et vie associative	7 149	-45
Justice	71 475	548
Outre-mer	4 900	-6
Santé et solidarité	14 931	-50
Transports, équipement, tourisme et mer	93 215	-1 267
Total budget général	2 338 472	-15 002
Contrôle et exploitation aériens	11 329	-15
Publications officielles et information administrative	574	-2
Budgets annexes	11 903	-17
Total	2 350 375	-15 019